



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 août,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Christelle BRIU, Michel CLAIR, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Joël ARPIN, Romain BOUVET, Joëlle CAMPERS (pouvoir à Anne-Emmanuelle LECLERE), Christine CLEMENT (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Eric JACQUEMOUD, Marie-Claude SORREL.

Secrétaire de séance : Coline MARGUERETTAZ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 12 - **Votants** : 14

Date de la convocation : le 22 août 2024

Date de publication : 3 septembre 2024 au 3 novembre 2024

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une décision modificative au budget principal pour ajuster les crédits de la section d'investissement, selon la maquette budgétaire présentée ci-dessous :

73285 Code INSEE	MAIR - COMMUNE DE SEEZ MAIR - COMMUNE DE SEEZ	DM n°2 2024
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-300 : BATIMENTS COMMUNAUX	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-27638 : Créances sur autres établissements publics	0,00 €	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	38 000,00 €	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Cette décision modificative vise à reporter des crédits ouverts au chapitre 23 - opération 300 au chapitre 27 - compte 27638.

Le montant du budget de la section investissement du budget principal reste inchangé et s'élève donc à 5 575 576,80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Considérant l'exposé des motifs ci-dessus :

- D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget principal
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Coline MARGUERETTAZ